

DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
ARRONDISSEMENT DE LORIENT  
COMMUNE DE LOCMARIA

**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 9 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 25 mai 2023
Nombre de conseillers présents	: 10	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 14	Publication	: 12 juin 2023

**Etaient présents** : Marie THUILLIER, Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

**Absents excusés ayant remis pouvoir** :

- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Marie THUILLIER
- Rozen MAHEVO ayant remis pouvoir à Marie-José JUGEAU
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN
- Damien RIBOUCHON ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT

**Absent excusé n'ayant pas remis pouvoir** :

- Edouard BANNET

**Secrétaire de séance** : Réjane CONAN

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**1) ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023**

Le conseil municipal de Locmaria s'est réuni le vendredi 9 juin 2023 à 19 heures 30.

VU le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

VU l'instruction ministérielle n° NOR : IOMA2308397J du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer en date du 30 mars 2023,

VU l'arrêté Préfectoral en date du 9 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à désigner ou à élire,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes présents, il s'agit de Monsieur Maurice GAULAIN, Monsieur Didier LE GARREC, Monsieur Christophe SAMZUN et Madame Aurélie BAUR.

La Présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Dominique ROUSSELOT, Madame Marie THUILLIER et Madame Anne-France NAUDIN.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des Elections Sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote :

Nombre de bulletins : 14  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Monsieur Dominique ROUSSELOT : 14 voix – Quatorze voix  
Madame Marie THUILLIER : 14 voix – Quatorze voix  
Madame Anne-France NAUDIN : 14 voix – Quatorze voix

Monsieur Dominique ROUSSELOT, né le 5 mai 1968 à LORIENT (56) Adresse Magouric 56360 LOCMARIRA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu au premier tour en qualité de délégué pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Madame Marie THUILLIER, née le 19 novembre 1980 à LA GARENNE-COLOMBES (92) Adresse Rue Vauban 56360 LOCMARIA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue au premier tour en qualité de délégué pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat

Madame Anne-France NAUDIN, née le 23 février 1972 à SAUZON (56) Adresse Borderenne 56360 LOCMARIA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue au premier tour en qualité de délégué pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Madame Réjane CONAN  
Monsieur Thomas BRON  
Monsieur Maurice GAULAIN

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des Elections Sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote :

Nombre de bulletins : 14  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Suffrages exprimés : 14  
Majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 12/06/2023

Reçu en préfecture le 12/06/2023

Affiché le 12.06.2023

ID : 056-215601147-20230610-0110092023-DE

Ont obtenu :

Madame Réjane CONAN : 14 voix – Quatorze voix  
Monsieur Thomas BRON : 14 voix – Quatorze voix  
Monsieur Maurice GAULAIN : 14 voix – Quatorze voix

Madame Réjane CONAN, née le 20 avril 1975 à VANNES (56) Adresse : La Métairie 56360 LOCMARIA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue au premier tour en qualité de suppléant pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Thomas BRON, né le 25 mai 1982 à TOULOUSE (31), Adresse : Les Hauts de Bordehouat 56360 LOCMARIA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu au premier tour en qualité de suppléant pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Maurice GAULAIN, né le 26 décembre 1952 à DEVILLE-LES-ROUEN (76) Adresse : La Métairie 56360 LOCMARIA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu au premier tour en qualité de suppléant pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Observations et réclamations : Néant.

Fait et délibéré,  
A Locmaria, le 9 juin 2023.  
Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,  
Dominique ROUSSELOT